



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/29
3 November 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à
l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(Comité de sécurité de l'ADN)

Quatorzième session
Genève, 26-30 janvier 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATORZIÈME SESSION^{1, 2, 3, 4}
qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,
du lundi 26 janvier 2009 à 10 h 00 au jeudi 29 janvier à 12 h 30
et le vendredi 30 janvier 2009 de 14 h 30 à 17 h 30

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/29.

² Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusés dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/29/Add.1. Toute proposition d'amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 3 novembre 2008.

³ Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE website <http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2nwdc_2009.html>. A titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (christopher.smith@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

⁴ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/registfr.html>> et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org ou christopher.smith@unece.org), soit par télécopie (41 22 917 0039). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante : <<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>>.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Élection du bureau
 3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
 4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN
 5. Sécurité des transports intérieurs
 6. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification
 7. Autorisations spéciales, dérogations et équivalences
 8. Programme de travail et calendrier des réunions
 9. Questions diverses
 10. Adoption du rapport
-